

Exploration Brunswick ajoute le projet Mirage à son portefeuille pour le lithium au Québec

MONTRÉAL, 24 janv. 2023 -- **Exploration Brunswick inc.** (« **BRW** » ou la « **Société** »; TSXV:BRW) a le plaisir d'annoncer qu'elle a jalonné des claims additionnels dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James au Québec, dans un secteur hautement favorable pour les pegmatites riches en lithium-césium-tantale (« LCT »). La Société a aussi conclu une option visant un bloc de claims d'Entreprises minières Globex (« Globex »; TSX:GMX) qui est adjacent à ces nouveaux claims, collectivement regroupés sous le projet Mirage.

Projet Mirage

Le projet Mirage est constitué de 198 claims couvrant une superficie totale de 8 884 hectares (claims jalonnés et sous option), et est situé à environ 40 kilomètres au sud de la route Transtaïga dans la région de la Baie-James au Québec. Des discussions très éclairantes avec un géologue qui a travaillé dans la région il y a près de 25 ans, en exploration aurifère, a mené au jalonnement des claims de BRW, puisque ce dernier a témoigné de la présence de plusieurs blocs glaciaires anguleux de pegmatite montrant des cristaux de spodumène décimétriques bien définis, situés à l'extrémité sud-ouest des claims nouvellement jalonnés. Le plus gros bloc observé mesurait 8 mètres par 4 mètres par 3 mètres. Des cristaux de spodumène gris pâle ont été identifiés et confirmés à la suite du test à la flamme pour le lithium. La grande taille des blocs, la quantité et leur nature anguleuse indiquent une source proximale.

Par ailleurs, des travaux de compilation indiquent que l'on trouve, sur l'ensemble du groupe de claims, des anomalies lithogéochimiques en lithium, avec des valeurs de plus de 100 ppm Li dans des basaltes altérés (base de données SIGÉOM du gouvernement du Québec), suggérant une altération locale occasionnée par la circulation de fluides riches en lithium. Aucune exploration pour le lithium n'a eu lieu dans ce secteur, et le groupe de claims est situé en majorité en amont glaciaire des blocs glaciaires.

M. Killian Charles, président et chef de la direction de BRW, a déclaré : « Nous sommes très heureux d'annoncer l'ajout de ce nouveau groupe de claims à notre portefeuille grandissant d'exploration préliminaire pour le lithium à travers le Québec et le Canada. La présence de blocs anguleux de bonne taille contenant du spodumène sur le projet, combinée à des anomalies géochimiques de lithium, suggère la présence de pegmatites LCT localement. Nous annoncerons nos plans d'exploration mis à jour pour 2023 au cours des prochaines semaines, et ces plans incluront l'excitant nouveau projet Mirage. »

Entente d'option

Le projet Mirage inclut une option sur le bloc de claims « Lac Escale » de Globex. Cette propriété forme un bloc contigu aux terrains nouvellement jalonnés par BRW et a été acquise afin d'augmenter l'étendue des terrains détenus par BRW en amont glaciaire.

L'option permet à BRW d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété Lac Escale en contrepartie de paiements totalisant 500 000 \$ en espèces sur une période de 3 ans suivant la clôture de l'entente formelle, selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 50 000 \$ dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date d'effet de cette entente, dont la moitié en actions de BRW;
- Un paiement de 25 000 \$, le ou avant l'anniversaire de six mois de la date d'effet, dont la moitié en actions de BRW;
- Un paiement de 125 000 \$, le ou avant le 1^{er} anniversaire de la date d'effet, dont la moitié en actions de BRW;
- Un paiement de 100 000 \$, le ou avant le 2^e anniversaire, dont la moitié en actions de BRW;
- Un paiement de 200 000 \$, le ou avant le 3^e anniversaire, dont la moitié en actions de BRW.

Afin d'exercer l'option, Exploration Brunswick devra financer un montant global de 1 000 000 \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 100 000 \$ le ou avant le 1^{er} anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 300 000 \$ le ou avant le 2^e anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 1 000 000 \$ le ou avant le 3^e anniversaire de la date d'effet.

Suivant l'entière réalisation de l'entente d'option, Exploration Brunswick conclura une entente de redevances accordant à Globex une redevance brute sur les métaux (*Gross Metal Royalty* ou « GMR ») de 3 %, dont 1 % de la redevance GMR pourra être racheté par BRW pour la somme de 1 000 000 \$, résultant en une redevance GMR nette de 2 %. La redevance s'appliquera aussi à tout titre minier nouvellement jalonné par l'une ou l'autre des parties dans un rayon d'un kilomètre du périmètre actuel des claims. À la première date entre le 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur de l'entente de redevances ou 5

ans après avoir engagé des dépenses totalisant 4 000 000 \$, Brunswick commencera à verser à Globex une avance annuelle de 100 000 \$ de redevances, déductible de la redevance de production éventuelle.

Personne qualifiée

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent communiqué ont été révisés et approuvés par M. François Goulet, directeur de l'exploration au Québec d'Exploration Brunswick. Il est un géologue professionnel enregistré au Québec.

À propos d'Exploration Brunswick

La Société est une société d'exploration minière basée à Montréal, inscrite à la Bourse de croissance TSX sous le symbole BRW. La Société se consacre à l'exploration préliminaire pour les métaux requis pour la décarbonation et la transition énergétique, avec un accent particulier sur le lithium. La Société vise à faire avancer rapidement le plus grand portefeuille de propriétés d'exploration préliminaire pour le lithium au Canada et est active au Québec, en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba et dans les Maritimes.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse.

Mise en garde à propos des informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont basées sur les attentes, les estimations et les projections en date du présent communiqué de presse. Les informations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements réels, les résultats, les performances, les perspectives et les opportunités diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces informations prospectives. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des informations prospectives comprennent notamment, sans s'y limiter, les délais ou l'incapacité d'obtenir les autorisations gouvernementales, environnementales ou autres requises pour les projets; les incertitudes quant à la disponibilité et au coût du financement requis dans l'avenir; les changements sur les marchés des capitaux propres; l'inflation; les fluctuations des prix des matières premières; les délais dans le développement des projets; les autres risques inhérents au secteur de l'exploration et du développement minier; ainsi que les risques décrits dans les documents publiés par la Société déposés sur SEDAR à l'adresse : www.sedar.com. Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte lors de la préparation des informations prospectives dans le présent communiqué de presse sont raisonnables, l'on ne devrait pas accorder d'importance indue à ces informations, lesquelles s'appliquent uniquement en date du présent communiqué de presse, et aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que ces événements se produiront dans les délais indiqués ni à tout autre moment. La Société décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser toute information prospective, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par la loi. La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse.

Relations avec les investisseurs / Demandes d'information

M. Killian Charles, président (info@BRWexplo.com)